



Conseil économique et social

Distr. limitée
18 novembre 1999
Français
Original: anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2000

31 janvier-4 février 2000

Point 8 de l'ordre du jour*

Note de pays**

Guyana

Résumé

Le Directeur exécutif présente ci-après le programme de coopération avec le Guyana pour la période 2000 - 2005.

* E/ICEF/2000/2.

** Un additif à la présente note, qui contiendra la recommandation finale concernant le programme, sera soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2000.

La situation des enfants et des femmes

1. Au Guyana, la qualité de vie des enfants et de leur famille s'est détériorée ces dernières années suite au ralentissement de l'économie. La croissance réelle du produit intérieur brut a chuté de façon spectaculaire, passant de 7,9 % en 1996 à -1,3 % en 1998; en 1999, la croissance devrait être de 1,8 %. La victoire électorale de 1997 du *People's Progressive Party/Civic* avec 54 % des voix, est toujours contestée par le *People's National Congress*, le principal parti d'opposition. Les dysfonctionnements parlementaires postélectoraux, les troubles politiques et les manifestations de rue ont débouché sur l'intervention de la Communauté des Caraïbes qui a négocié l'Accord Herdmanston de 1998 dans lequel figurent des directives concernant le règlement des différends. Le mécontentement de la fonction publique a atteint son apogée en mai 1999 lorsqu'en réaction à la contre-proposition du Gouvernement d'une augmentation de 4 % des traitements à sa demande d'une hausse de 40 % elle a lancé une grève qui a duré 57 jours. L'affaire a fait l'objet d'un arbitrage auprès du tribunal compétent qui a décidé qu'en 1999 les traitements des fonctionnaires augmenteraient de 31 % par rapport à ceux de 1998 et qu'en 2000 les traitements augmenteraient à nouveau de 26,67 % par rapport à ceux de 1999.

2. D'après le *Rapport sur le développement humain au Guyana* (1996), 79 % des habitants des communautés de l'arrière-pays et 45 % des habitants des zones côtières vivaient en deçà du seuil de pauvreté. Les couches les plus pauvres de la société comptaient en majorité des familles dirigées par une femme et les femmes amérindiennes, dont 88 % vivaient en deçà du seuil de pauvreté, représentaient le groupe le plus démuné. L'organisation non gouvernementale Help and Shelter a constaté qu'entre 1997 et 1999, le nombre des enfants soignés pour sévices sexuels avait augmenté de façon spectaculaire. L'épidémie du VIH/sida a atteint des proportions alarmantes et 75 % des victimes sont âgées de 19 à 35 ans. En 1997, le Ministère de la santé a mené une enquête auprès des patients d'une clinique spécialisée de vénérologie à Georgetown. Cette étude a révélé que parmi les patients âgés de 14 à 19 ans, 19 % des hommes et 16,7 % des femmes étaient infectés par le VIH. En 1992, 80 % de l'ensemble des femmes séropositives étaient en âge de procréer et en 1998 ce chiffre était passé à 92 %.

3. Les services de santé ont signalé qu'à l'hôpital public de Georgetown les mères de 25 % des nouveau-nés atteints d'insuffisance pondérale à la naissance et de 22 % de

l'ensemble des nouveau-nés étaient âgées de moins de 19 ans; les décès des nourrissons étaient les plus nombreux parmi ceux nés de mères âgées de moins de 15 ans. En 1998, le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans étaient respectivement de 22,9 et de 28 pour 1 000 naissances vivantes. Les principales causes de la mortalité infantile sont toujours les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës et la malnutrition. En 1998, le taux de mortalité maternelle était estimé à 125 pour 100 000 naissances vivantes, mais ce taux est plus élevé dans les zones de l'arrière-pays qui sont dépourvues de personnel qualifié. Les principales sources de préoccupation concernant les adolescents sont la toxicomanie, l'hygiène sexuelle et la santé en matière de reproduction.

4. Dans le domaine de l'éducation, au cours de la période 1995-1998, le taux moyen d'absentéisme dépassait 20 % dans le primaire pour atteindre 44 % environ dans le secondaire. Le taux croissant d'échec scolaire, des méthodes d'enseignement inadaptées, le grand nombre d'enseignants non qualifiés et l'absence de matériel pédagogique ont eu une influence directe sur le nombre des élèves inscrits dans les établissements d'enseignement public. En 1997/98, 49 % des élèves étaient inscrits dans le primaire et 29 % dans le secondaire. Ces statistiques ne rendent pas compte des inscriptions dans les nouveaux établissements d'enseignement privés (de la maternelle au secondaire). Les résultats obtenus dans le secondaire montrent que les filles réussissent mieux que les garçons.

5. Afin de resserrer les liens entre le secteur public, le secteur privé et la société civile, le nouveau Président s'est activement entretenu avec le secteur privé. On a relancé la stratégie nationale de développement et un projet sera présenté à l'approbation du cabinet. La Commission pour la réforme de la Constitution du Guyana a présenté ses propositions, qui consacrent les quatre droits fondamentaux des enfants à l'identité et à la nationalité, à la non-discrimination, à la survie, au développement et à la protection, et enfin à l'expression de ses opinions.

6. Des progrès ont été accomplis dans la réalisation de certains des objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants, pour ce qui est de la couverture vaccinale et de l'accès à l'éducation, toutefois le pays a une difficile lutte à mener pour enrayer la détérioration de la situation socioéconomique. Le Guyana a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en janvier 1991 et a créé une Commission nationale. La réforme législative s'inspirant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes comporte la loi de 1997 sur la prévention de la discrimination à l'égard des

femmes et la loi de 1996 sur la violence au foyer. À mesure que les actes de violence à l'égard des femmes et des enfants se multiplient, il est impératif de renforcer leur répression et leur surveillance.

Enseignements tirés des précédentes activités de coopération

7. Au cours de la période de prolongation de 1995 à 1999, l'exécution du programme, en particulier dans les régions de l'arrière-pays et de la savane, a dépendu dans une large mesure des moyens de transport, trop souvent inexistant. Aussi a-t-il fallu prendre des dispositions entraînant des coûts supplémentaires. Les barrières linguistiques posent aussi un problème majeur dans l'arrière-pays, où 45 000 Amérindiens, habitant dans une zone d'une superficie de 65 000 kilomètres carrés, parlent neuf langues différentes. Par ailleurs, le faible taux d'alphabétisation dans les zones du programme a ralenti l'exécution des projets. On estime que le taux d'alphabétisation de base est inférieur à 70 % et le taux d'alphabétisation fonctionnelle inférieur à 55 %.

8. Les programmes menés à bien entre 1995 et 1999 – traitement de questions sociales délicates (dans le primaire), immunisation, nutrition et allaitement maternel – mettent en évidence l'importance d'un programme intégré et d'une collaboration intersectorielle et interorganisations ainsi que l'utilité d'un ciblage des interventions pour maximiser l'impact des activités sur les bénéficiaires. Les partenariats conclus entre le Gouvernement et la société civile aux fins de la planification, de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation du programme ont beaucoup aidé à exécuter le programme. Les réseaux établis avec les partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux, en particulier l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)/Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la coopération britannique ont aussi facilité l'exécution du programme et la réalisation de ses objectifs.

9. Le succès des interventions communautaires appuyées par l'UNICEF, telles que l'initiative *escuela nueva* et le Centre de développement de l'enfant, est le fruit d'une solide stratégie de mobilisation sociale qui repose à la fois sur l'organisation d'ateliers de formation et sur la participation des médias et des établissements scolaires. On continuera d'appliquer cette stratégie, tout en l'enrichissant, dans le prochain programme quinquennal de coopération. Les fonctionnaires de l'UNICEF au Guyana font l'apprentissage d'un travail dans un environnement politique et social relativement difficile. À court et à moyen

terme, la situation devrait persister et influencer sur l'exécution du programme. Le nouveau programme devrait comporter des mesures de réaction rapide en cas d'urgence. En outre, il serait bon que le Gouvernement supervise les projets de développement social susceptibles de contribuer aux actions de plaidoyer et autres en faveur des enfants.

Stratégie proposée

10. La formulation de la stratégie du programme 2001-2005 s'inspire de la stratégie nationale de développement dont les objectifs sont les suivants : a) croissance économique rapide et soutenue; b) réduction de la pauvreté pour amortir les effets à court terme des programmes d'ajustement structurel et instaurer à long terme un environnement propice à la croissance et à l'emploi, avec moins de pauvreté; c) partage équitable des débouchés économiques; d) répartition équitable des revenus au niveau du pays; e) mise en valeur générale des ressources humaines. Dans ce contexte, le nouveau programme visera à renforcer les capacités du Gouvernement pour lui permettre de : a) parvenir à un consensus national et sociétal sur la formulation de politiques et de législations sociales liées à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; b) réduire les taux de mortalité infantile, de mortalité des enfants de moins de cinq ans et de mortalité maternelle; c) développer et élargir la portée de l'enseignement préscolaire pour favoriser l'éveil, le développement et l'épanouissement intellectuels des enfants dès leur plus jeune âge et pour renforcer les connaissances et les compétences des parents en matière de soins donnés aux jeunes enfants; d) améliorer la situation de certaines communautés urbaines et rurales en collaborant activement afin de répondre aux besoins les plus fondamentaux, dans le cadre d'un système intégré de protection des enfants; e) promouvoir la survie et le développement des enfants et l'autonomisation des femmes, en particulier au sein de la population autochtone, et s'efforcer de réduire les disparités en matière de développement humain qui existent entre les exclus (qui comprennent la population autochtone) et le reste du pays; f) renforcer les capacités du Gouvernement en matière d'information et d'analyse pour lui permettre d'assurer un meilleur suivi des objectifs nationaux, des politiques nationales et des droits des enfants et des femmes.

11. Le projet de programme de coopération comprend trois volets : politiques et droits sociaux; éducation et compétences de la vie courante; et systèmes locaux de protection intégrée des enfants. L'objectif de la composante

politiques et droits sociaux consiste à faciliter la formulation de politiques et de législations nationales et à réduire les inégalités. On insistera sur la collecte et l'analyse de données au sein du Gouvernement et des organisations non gouvernementales. Au niveau des communautés, on s'emploiera à renforcer et à intégrer davantage les droits des femmes et des enfants. On aidera les ministères techniques à utiliser au mieux leur budget d'action sociale et à financer les réformes dans les secteurs de la santé publique et de l'éducation. Des sondages par grappe sur plusieurs indicateurs faciliteront la tâche du Gouvernement en matière de gestion des données sociales à tous les niveaux. Il s'agira par ailleurs d'encourager la société civile à participer davantage à l'action en faveur des droits des femmes et des enfants au Guyana.

12. La composante *éducation et compétences de la vie courante* sera axée sur le développement de l'enfant, de la petite enfance jusqu'à l'adolescence. L'accent sera mis sur l'intégration dans la prestation des services et lors de la transition du niveau préscolaire au niveau primaire, puis du primaire au secondaire. Le programme cherchera par ailleurs à créer des conditions d'enseignement stimulantes et propices à l'épanouissement des jeunes enfants. Ce faisant, on tiendra compte de la nécessité de rationaliser les politiques et les législations nationales. Un appui technique et financier sera fourni aux institutions communautaires et locales pour accélérer le renforcement des communications. On intégrera davantage dans l'enseignement le modèle de l'*escuela nueva*, en particulier sa nouvelle pédagogie fonctionnelle dans divers contextes – soins vitaux aux enfants en bas âge, croissance et développement, et Initiative de la CARICOM relative à l'éducation en matière de santé et d'éducation familiale.

13. *Les systèmes locaux de protection intégrée des enfants* seront axés sur la prestation de services sociaux de base aux niveaux communautaire et régional. Il s'agira d'élargir l'actuel programme intégré, dans lequel s'inscrit le programme Amazone, en encourageant plus particulièrement le développement des capacités régionales et communautaires nécessaires à la gestion des cycles de projet. On s'attachera aussi aux zones périurbaines défavorisées à Linden, New Amsterdam et Georgetown. Un appui technique et financier sera fourni à certaines institutions communautaires et locales chargées de dispenser des services dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la nutrition, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Au niveau local, l'UNICEF collaborera avec les autorités sanitaires régionales, les municipalités et d'autres organes démocratiques de la société civile. Cette composante du programme sera axée sur les familles et les

enfants vulnérables. Le Fonds prêtera assistance aux autorités, aux organisations non gouvernementales et aux partenaires de la société civile qui s'efforcent de protéger les droits des enfants maltraités, des délinquants juvéniles et des femmes battues. L'action en faveur des microentreprises visera plus particulièrement les femmes des communautés les plus vulnérables, il s'agira d'encourager leur autonomisation et leur participation aux décisions. Une assistance supplémentaire sera fournie au Centre de développement de l'enfant et aux «zones conseils» (dans lesquelles des travailleurs sociaux qualifiés donnent des conseils aux femmes et aux jeunes), situées dans certaines zones périurbaines.

14. Ces interventions seront conformes au plan des Nations Unies pour l'aide au développement, au bilan commun de pays et à la stratégie nationale de développement. L'UNICEF collaborera étroitement avec les autres organismes des Nations Unies et les organisations internationales d'aide au développement, principalement le PNUD et l'OPS/OMS. Ces organismes coopérants contribueront surtout à la formulation de législations visant à améliorer le sort de la femme et des enfants au Guyana. Le Ministère de la santé est convenu d'appuyer et de renforcer le suivi des indicateurs sociaux, notamment la scolarisation, l'iode du sel, le déparasitage, le VIH/sida et la mortalité maternelle. Le Peace Corps et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) collaboreront avec l'UNICEF à la formulation d'un système intégré de protection de l'enfance. En outre, l'IICA fournira une assistance technique pour faciliter la création de petites entreprises et promouvoir par là-même l'autonomisation des femmes. L'UNICEF et les organismes coopérants auront pour objectif premier la planification et le suivi des efforts communautaires dans les zones prioritaires. À titre d'exemple, la coopération britannique a détaché auprès du Bureau de l'UNICEF au Guyana un responsable de projet chargé de surveiller l'application du programme Amazone.

15. Pour perfectionner les méthodes de gestion, l'UNICEF s'efforce de fournir à son personnel d'encadrement des moyens de mieux faire face aux nouveaux défis. La formation et le renforcement des capacités sont les deux axes de cette intervention qui sera élargie aux homologues nationaux et aux autres partenaires. Dans ce programme, le Fonds prévoit aussi de renforcer les capacités de gestion de ses homologues.

Budget indicatif du programme

Montant estimatif des ressources à consacrer au programme de coopération, 2000-2005^a (En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Masse commune des ressources</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Politiques et droits sociaux	1 000	250	1 250
Éducation et compétences de la vie courante	1 250	500	1 750
Systemes locaux de protection intégrée des enfants	1 025	500	1 525
Total	3 275	1 250	4 525

^a Ces chiffres sont indicatifs; ils pourront être modifiés une fois connues les données financières définitives.